Image not found or type unknown

Arnaque par téléphone chez Bouygues Telecom

Par **Serar**, le **18/12/2017** à **23:46**

Bonjour à tous,

Je viens vers vous car je viens de m'en faire arnaquer par une commerciale de Bouygues Telecom.

Je souhaitais changer le portable de ma femme pour Noel actuellement chez Orange. Je vais en agence Bouygues telecom de Laval, je suis très bien renseigné mais il n'avait plus le modèle que je souhaitais IPhone 8 Plus couleur or.

J'appel Le service commerciale de Bouygues qui me fait une proposition très intéressante, je lui demande le recape par e-mail elle me dit qu'elle ne peut pas mais que la conversation est enregistrée et que l'offre que je vais recevoir correspond à ce qu'elle m'annonce.

En confiance je valide la commande et lui donne le RIO pour la portabilités du numéro.

Je reçois l'offre par mail mais les montants annoncés ne correspondent pas à ce qui m'a été proposé par téléphone.

Je rappel le service commerciale pour avoir mon interlocutrice, le vendeur me dit qu'elle a menti intentionnellement et qu'elle ne veut pas me parler. Il me propose d'annuler la commande en appelant 0981662666.

J'ai appelé aujourd'hui une cinquantaine de fois de 9h à 19h.

Le service ne peut pas répondre en raison d'un trop gros nombre d'appel.

Je ne sais pas comment faire pour annuler la commande et la portabilités du numéro et surtout qu'il n'envoi pas le portable.

Merci pour votre aide et si un jour vous souhaitez changer d'opérateur je vous déconseille d'aller chez Bouygues Telecom.

Par **Visiteur**, le **19/12/2017** à **08:14**

Bonjour,

ce n'est pas parce que ça c'est mal passé pour vous qu'il faut généraliser ! Je suis chez eux depuis quelques années, j'ai eu quelques soucis divers et variés mais j'ai toujours eu une bonne écoute de leur part avec une attitude commerciale satisfaisante. Vous pouvez aller sur leur site et vous faire appeler !

Par **Visiteur**, le **19/12/2017** à **08:44**

Bjr,
Exactement. Cette histoire est un fait divers. Profitez du délai de rétractation, utilisez la LR/AR.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés